

Charte pour une université de Bordeaux socialement responsable

Nous, membres de l'université de Bordeaux considérant que :

Forts de notre attachement à l'indépendance académique, il nous revient de mobiliser nos compétences, nos connaissances et notre influence pour assumer une responsabilité sociétale qui non seulement consiste à réaliser les missions de service public qui nous sont confiées dans le code de l'Éducation et dans le code de la Recherche mais qui nous oblige aussi à l'égard de notre communauté, de nos partenaires et vis-à-vis de la collectivité tout entière. À ce titre, il est de notre devoir de contribuer à relever les défis sociaux et environnementaux que notre société a et aura à affronter, dans le respect des valeurs d'humanisme, d'honnêteté et de rationalité que porte l'Université.

Au nom de cette responsabilité sociétale, nous nous engageons à ce que l'université de Bordeaux :

- › soit soucieuse des conséquences immédiates ou différées de ses actes, à l'échelle de ses territoires d'implantation comme aux échelons national et international, et ce à l'égard de l'environnement humain, naturel, social, culturel, économique et politique ;*
- › exige le strict respect des règles éthiques et déontologiques et ambitionne le plus haut niveau de qualité aussi bien en matière de recherche et de formation que dans son fonctionnement interne ;*
- › tienne compte, dans ses missions de formation et de recherche, des attentes de la société et fasse preuve d'anticipation et de créativité face aux évolutions sociétales ;*
- › assume et promeuve auprès de son personnel et de ses étudiants l'esprit civique, le souci des autres et les engagements citoyens ;*
- › exige une attention aux personnes et aux relations interpersonnelles, et le respect de la dignité et de l'intégrité de chacun ;*
- › promeuve le dialogue et la participation en son sein comme dans ses relations avec la société ;*
- › fasse preuve d'esprit critique, de réflexivité et rende des comptes.*

L'université applique ces principes :

En matière d'éthique professionnelle

- › Elle exige en son sein comme dans ses accords de partenariat le strict respect des règles éthiques et déontologiques ; elle applique, diffuse et transmet les bonnes pratiques en matière d'intégrité scientifique ; elle se dote des moyens de prévention et de contrôle de cette intégrité et garantit la protection des lanceurs d'alerte.*
- › Elle ambitionne, reconnaît et valorise le haut niveau de qualité des formations, des travaux de recherche et des services administratifs, quels que soient les domaines et ce sur l'ensemble de ses sites d'implantation.*

- › Elle encourage, soutient et valorise l'innovation et la créativité, aux plans pédagogiques, scientifiques et organisationnels.
- › Elle encourage une formation et une recherche soucieuses des retombées sociétales à court, moyen et long termes.
- › Elle résiste au développement d'une compétition systématique dans la sphère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

En matière de recherche, de formation et de diffusion des savoirs

- › Elle assure et défend la production et la diffusion de connaissances fondamentales constitutives d'un patrimoine scientifique et culturel, indispensables à la compréhension du monde et à la maîtrise des changements sociétaux, et donc à l'émancipation individuelle et collective.
- › Elle promeut, défend et transmet les principes du développement durable.
- › Elle produit et transmet savoirs, expertises et compétences en prise avec les besoins actuels et à venir des mondes professionnels et des territoires.
- › Elle répond aux enjeux d'orientation, de professionnalisation et d'insertion professionnelle et sociale en encourageant et facilitant les conditions d'immersion, de coopération et de dialogue avec les acteurs du monde socio-économique.
- › Elle encourage et soutient les initiatives individuelles et collectives favorisant la diffusion et le partage des savoirs et des méthodes scientifiques, la mise à disposition des expertises, la contribution au débat public.
- › Elle exige le libre accès aux connaissances produites en son sein et s'engage en faveur de la science ouverte.

En matière d'ouverture à la société

- › Elle sollicite l'avis et répond aux sollicitations de la société, en faisant preuve d'ouverture, ainsi que de vigilance et d'esprit critique.
- › Elle facilite l'établissement des partenariats et des coopérations avec les acteurs de la société.
- › Elle ouvre à et sur la cité ses infrastructures, ses ressources et ses événements; elle est visible, accessible et accueillante.
- › Elle encourage et valorise l'association des citoyens, des acteurs des mondes professionnels, des institutions et de la société civile à la production des savoirs, à leur mise en discussion ainsi qu'à leur transmission et à leur diffusion.

En matière de civisme et de solidarité

- › Elle encourage, soutient et valorise la prise de responsabilité et l'engagement citoyen dans la vie de l'établissement et au-delà, et favorise les initiatives individuelles ou collectives orientées vers le bien commun.
- › Elle participe à la réduction des inégalités sociales et territoriales et œuvre en faveur de l'égalité des chances et de la mixité; elle met ses compétences, ses connaissances et son influence au service de la lutte contre toutes les formes d'exclusions; elle s'assume comme une université inclusive.
- › Elle s'efforce de créer du lien entre les composantes de la société et œuvre au renforcement de la cohésion sociale.

- › Elle encourage et soutient les coopérations, les mobilités et les initiatives à l'égard des pays dits en développement ou confrontés à des crises ; elle affirme et exerce sa solidarité à l'égard des communautés académiques et des populations fragiles ou menacées.

En matière d'attention portée aux personnes

- › Elle veille à la santé et au bien-être individuel et collectif de ses membres ; elle contribue par ses formations, ses travaux de recherche et son implication dans le débat public à la promotion de la santé et de la qualité de la vie dans toutes les sphères sociales.
- › Elle reconnaît le temps comme un bien précieux ; elle œuvre à des conditions de travail, d'études et de recherche qui prennent en compte l'articulation des temps de vie ; elle respecte le temps dédié à la vie personnelle.
- › Elle lutte contre toute forme de discrimination, d'injustice ou d'indifférence et n'accepte aucune forme de violence, d'incivilité ou d'irrespect ; elle œuvre par le droit, le dialogue (social) et la formation à développer des relations bienveillantes de travail, d'études et de service au public, tout comme elle applique cette exigence dans ses relations avec ses partenaires et à la société dans son ensemble.
- › Elle reconnaît et valorise la contribution de ses membres à la vie de l'établissement, quels que soient leur statut et la durée de cette contribution.
- › Elle soigne l'accueil et l'accompagnement de ses membres, et se soucie particulièrement des conditions de sortie et de rupture (fin de contrat, retraite, fin de cursus d'études, décrochages) ; elle œuvre à conserver des liens avec ses diplômés et ses retraités.

En matière d'organisation et de fonctionnement

- › Elle préserve la diversité et les singularités disciplinaires et territoriales, qu'elle valorise pour engager la communauté vers l'interdisciplinarité et le dialogue avec la société.
- › Elle met en place des mécanismes de péréquation en son sein.
- › Elle favorise des modes participatifs de gouvernance, en articulation avec les mécanismes et les instances de la démocratie universitaire.
- › Elle garantit la transparence des processus de gestion, de délibération et de décision.
- › Elle œuvre à l'amélioration continue et à la simplification des procédures et des modes de gestion, de décision et d'action, en les adaptant aux conditions de réalisation concrète des grandes missions.
- › Elle mise sur la subsidiarité et la proximité.
- › Elle assume pour elle-même et promeut la sobriété et la gestion durable des ressources naturelles et des biens communs.
- › Elle veille aux impacts de son implantation et de son fonctionnement en termes de déplacements, de consommation et d'occupation de l'espace, de continuité des usages et d'atteinte au paysage, au patrimoine architectural et à l'environnement.